

Membres	23
En exercice :	
Présents :	13
Absents :	10
Votants :	16
Pour :	11
Contre :	0
Abstention :	5

DE000020.04-2023

République Française
Département de l'Isère

Commune de Arandon-Passins

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le 11 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **Mme SANDRIN Maria, élue Maire.**
Date de convocation du Conseil Municipal : 4 avril 2023

Présent(e)s : Mesdames, Messieurs : Maria SANDRIN, Vincent LIENARD, Véronique GROS, Grégory PINET, Dominique SOLANO, Guillaume LIAUZUN Muriel RADIX, Fabienne DUPUY, Alexandre BOITTIAUX, Michel HANNI, Jean-Paul COTTIER, Sophie DE ARAUJO, Chloé VIAL.

Absents excusés : Mesdames, Messieurs : Alexia FARGE (pouvoir à V. LIENARD), Sylvie MONTERO (pouvoir à M SANDRIN), Dimitri CASTELANT (pouvoir à G. PINET)

Absents : Mesdames, Messieurs : Marilyn SERRANO, Sylvain JUPPET, Bruno GENEVAY, Cédric THIEVENAZ, Aurélie BENEDETTO, Pamela D'URBANO, Séverine MARLAY.

Mme Véronique GROS a été élue secrétaire de séance

OBJET : EXTENSION DE LA CARRIERE DE PALENGE – AVIS DE LA COMMUNE

Vu le code de l'environnement, notamment les livres I^{er} et V ;

Vu la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) codifiée à l'annexe de l'article R.511-9 du code de l'environnement ;

Vu la demande d'autorisation environnementale du 20 juin 2022, complétée le 18 octobre 2022, présentée par la société FRANÇOIS PERRIN, en vue du renouvellement et de l'extension de l'autorisation d'exploiter la carrière au lieu-dit « Palenge » route de l'Epaux sur les communes de Arandon-Passins et de Courtenay ;

Vu le rapport de l'inspection des installations classées de l'unité départementale de l'Isère de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes du 27 février 2023 précisant que le dossier complet et régulier peut être mis à l'enquête publique ; vu l'avis de l'Autorité environnementale du 20 décembre 2022 relatif à la demande précitée ;

Madame le Maire expose la demande d'autorisation environnementale du 20 juin 2022, complétée le 18 octobre 2022, présentée par la société François PERRIN, en vue du renouvellement et de l'extension de l'autorisation d'exploiter la carrière au lieu-dit « Palenge », route de l'épaux sur les communes d'Arandon-Passins et de Courtenay

Considérant le dossier exposé en Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions

Décide donc d'émettre un avis favorable au projet de la société François PERRIN

Charge Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
SANDRIN Maria

